

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 495

24 février 2012

SOMMAIRE

Bake Holdco 4 SA	23753	Concept Habitat Design S.à r.l.	23758
Bamalité Europe S.A.	23719	Consolidated Lamda Holdings S.A.	23759
Barthelme Successeurs S.à r.l.	23720	CROWN Premium Private Equity III SI- CAV	23740
BEtween S.à r.l.	23720	Crown Premium Private Equity Technolo- gy Ventures	23752
Bhoutan 4 S.A.	23740	De Mello Holding S.A.	23759
BlueCrest Emerging Markets S.à r.l.	23720	De Mello Holding S.A.	23760
BlueCrest Strategic S. à r.l.	23720	Dennemeyer	23759
Blue Hills S.à r.l.	23715	Dennemeyer & Associates	23760
Bois du Cerf Property S.A.	23720	Dennemeyer & Co S.à r.l.	23760
Bourgey Montreuil Lux S.A.	23741	Dentorlux S.à r.l.	23760
BOURGEY MONTREUIL SIDERURGIE		D.S. Finance S.A.	23757
Luxembourg	23741	Dugosch S.A.	23719
Camping SIMMERSCHMELZ II A.G.	23751	Eastland Invest S.A.	23757
Capital Pierre S.A.	23751	ECP Africa FII S.à r.l.	23752
CaraTime S.à r.l.	23751	Estates Property 2 S.A.	23741
C.C. Immobilière S.A.	23751	Eurofield S.A.	23758
CDS Limousines Sàrl	23757	Flying Miners a.s.b.l.	23753
C.G.C Engineering S.à r.l.	23751	Héméra-Ingénierie	23759
Chelsea Harbour Sàrl	23757	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	23721
C. i. 2 SA	23750	Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l.	23731
CID Holdings S.à r.l.	23757	Oceandril 251 S.à r.l.	23741
Cima Claddings S.A.	23756	PATHFINDER Corporation	23714
Clorox Luxembourg S.à r.l.	23752	Satlynx Holdings S.à r.l.	23760
Clovis Financing S.à r.l.	23752	Thurloe Holdings S.à r.l.	23716
Cobe S.à r.l.	23758		
Cocoon Hôtels SA	23758		
COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières	23758		
Compagnie Financière d'Arcachon S.A.	23750		

PATHFINDER Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.137.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PATHFINDER Corporation", (la "Société"), avec siège social à L-8308, 75, Parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.137, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 octobre 2005 numéro 1023; modifié par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1613 du 10 août 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, avec adresse à B-6983 La Roche-en-ardenne, Mousny 45.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée privée, avec adresse Steinfort, laquelle fait également office de scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital souscrit et toutes les obligations sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que la présente assemblée a pour but de modifier l'ordre du jour et résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 décembre 2011.

IV. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. - Approbation du bilan intérimaire de la Société arrêté à la date du 20 décembre 2011;

2. - Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie et adoption par la Société de la nationalité italienne;

3. - Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge;

4. - Approbation par l'assemblée de la nomination du nouvel administrateur à désigner une fois le siège effectivement transféré en Italie;

5. - Pouvoirs à conférer à Monsieur Carlo Stefano Rota pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie et au Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

6. - Approbation par l'assemblée de la nouvelle dénomination de la Société en "PATHFINDER S.R.L." devant être adoptée une fois le siège transféré en Italie et pour les seuls besoins de la refonte des statuts en Italie;

7.- Approbation par l'assemblée du projet de statuts joints en annexe tel qu'ils seront refondus sous la législation italienne une fois le siège transféré en Italie et partant approbation du nouvel objet social, de la durée, de la dénomination tels que mentionnés dans le projet de statuts annexé et tels qu'il seront adoptés une fois le siège effectivement transféré en Italie;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée approuve le bilan intérimaire de la Société arrêté à la date du 20 décembre 2011, dont une copie après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à Milano. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg et de ce fait sera rayée des registres.

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donne décharge.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de désigner comme administrateur unique de la société une fois le siège social effectivement transféré en Italie:

Monsieur Carlo Stefano ROTA, demeurant professionnellement à 20121 Milano (Mi) C.so Venezia, 10 (Italie), qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Carlo Stefano ROTA, prénommé, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

L'Assemblée lui confère tous pouvoirs pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.

Sixième résolution:

L'assemblée approuve la nouvelle dénomination sociale "PATHFINDER S.r.l." devant être adoptée une fois le siège transféré en Italie et pour les seuls besoins de la refonte des statuts en Italie.

Septième résolution:

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Italie pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne et partant un nouvel objet social, une nouvelle durée et une nouvelle dénomination.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est jointe en annexe tels qu'ils seront refondus sous la législation italienne une fois le siège transféré en Italie.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 850,- Euros.

DONT ACTE, passé à Capellen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goldenberg, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2011. WIL/2011/1047. Reçu soixante-quinze euros (75 €,-).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 5 janvier 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012008477/94.

(120009052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Blue Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.638.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Janvier 2012.

Blue Hills S.à.r.l.

Référence de publication: 2012009431/11.

(120011156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Thurloe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 263.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 109.035.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of of "Thurloe Holdings S.à r.l." (the "Company") with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 109.035, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on June 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1120, dated October 29, 2005, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on June 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1441, dated July 27, 2009.

The meeting begins at 18.00. Mr Olivier MARTIN, lawyer, professionally residing at 9, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer, Mr Olivier MARTIN , prenamed.

The Chairman then states that:

I. -It appears that the 2.108 (two thousand one hundred and eight) units with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

The Proxy shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. -The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from its present place to 2, Millewee, L-7257 Walferdange
2. Change of the first paragraph of Article 5 of the Articles of association of the Company
3. Cancellation of the various categories of A,B,C,D shares representing the share capital of the Company, the share capital of which shall be represented by three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of a par value fixed at eighty five Euro (EUR 85.-) each
4. Restatement of Article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred sixty-three thousand five hundred Euro (EUR 263,500.-) represented by three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a nominal value of eighty five Euro (EUR 85.-) each."

5. Subsequent change of Article 8 of the Company's articles of association

6. Addition of a ninth paragraph to article 12 of the Company's articles of association as follows:

"A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting."

7. Sale of 248 ordinary shares of the Company together with a shareholder loan of EUR 121'187.85 granted to the Company from Montabor to Byblos Holdings S.à r.l. for the global consideration of CHF 712'665.50.

8. Miscellaneous

Then the sole shareholder took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company from its present place at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg to 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Second Resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5 that shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The registered office is established in Walferdange."

Third Resolution

The general meeting resolves to replace the existing categories of A,B,C,D shares and to replace them by three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a nominal value of eighty-five Euro (EUR 85.-) each.

Fourth Resolution

In consideration of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend Article 6 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred sixty-three thousand five hundred Euro (EUR 263,500.-) represented by three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a nominal value of eighty-five Euro (EUR 85.-) each."

Fifth Resolution

The general meeting resolves to amend Article 8 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company shall not distribute any dividend until all shareholders loans have been fully reimbursed. The shareholders loans when reimbursed shall be reimbursed to the shareholders in the same proportion as their shareholding in the Company."

Sixth Resolution

The general meeting resolves to add a ninth paragraph to article 12 of the Company's articles of association as follows:

"A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting."

Seventh Resolution

The sole shareholder now declares, after the preceding resolutions have been taken, that 248 (two hundred forty-eight) ordinary shares of the Company, together with with a shareholder loan of EUR 121'187.85, granted by him to the Company,

are sold to "Byblos Holdings S.à r.l.", a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 129273, and having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, here represented by Me Olivier MARTIN, lawyer, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which will stay annexed to the present deed,

who hereby confirms,

for the global consideration of CHF 712'665.50 (Seven hundred twelve thousand six hundred sixty-five point fifty Swiss francs).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Thurloe Holdings S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.035 et constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1120 en date du 29 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1441 en date du 27 juillet 2009.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier Martin, avocat, avec adresse professionnelle au 9, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Olivier MARTIN, précité.

Qu'il appert que les 2.108 (deux mille cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. La procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 2, Millewee, L-7257 Walferdange;
2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Annulation des catégories de parts sociales A, B, C, D représentant le capital social de la Société, qui est représenté par 3.100 (trois mille cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 85 Euro (quatre-vingt-cinq euro) chacune;
4. Refonte de l'Article 6 des statuts de la Société qui prend la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 263.500,-) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq Euros (EUR 85,-) chacune.»

5. Modification subséquente de l'Article 8 des statuts de la Société;

6. Ajout d'un neuvième paragraphe à l'Article 12 des statuts de la Société libellé comme suit:

«Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.»

7. Cession de 248 parts sociales ordinaires de la Société, ensemble avec un prêt actionnaire de EUR 121.187, 85 accordé à la Société par Montabor, à Byblos Holdings S.à r.l. pour un montant global de CHF 712.665,50.

8. Divers

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Paragraphe 1.** Le siège social est établi à Walferdange.»

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les catégories de parts sociales A, B, C, D existantes et de les remplacer par trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq Euros (EUR 85,-) chacune.

Quatrième Résolution

Conformément à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-trois mille cinq cents Euros (EUR 263.500,-) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq Euros (EUR 85,-) chacune.»

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société ne peut distribuer aucun dividende avant que ne soient remboursés tous les prêts accordés par les associés. Les prêts associés, lorsqu'ils sont remboursés, doivent être remboursés aux associés dans la même proportion que leur actionariat dans la Société.»

Sixième Résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un neuvième paragraphe à l'Article 12 des statuts de la Société libellé comme suit:

«Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.»

Septième Résolution

L'associé unique déclare à présent, après que les résolutions précédentes aient été adoptées, que 248 (deux cent quarante-huit) parts sociales ordinaires de la Société, ensemble avec un prêt actionnaire de EUR 121.187,85 accordé à la Société par l'associé unique,

sont cédées à Byblos Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément aux lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129273, ayant son siège au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, qui accepte, ici représentée par Me Olivier Martin, avocat à la Cour, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée qui reste annexée au présent acte,

pour un montant global de CHF 712.665,50 (sept cent douze mille six cent soixante-cinq virgule cinquante Francs suisses).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Martin, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. LAC/2011/58394. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008615/193.

(120008687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Bamalité Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 139.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009429/10.

(120011012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Dugosch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.691.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011, LAC / 2011 / 58899.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009519/18.

(120010865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

BlueCrest Emerging Markets S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.200.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009433/10.

(120011117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

BlueCrest Strategic S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.464.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009434/10.

(120011118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Barthelme Successeurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 107.311.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009438/10.

(120010468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

BEtween S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 148.151.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009439/10.

(120010649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Bois du Cerf Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.093.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2011

1 La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen.

2 Monsieur de Froidmont Benoît, adresse professionnelle, 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2017.

Pour extrait conforme
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012009443/14.

(120011201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.872.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, duly represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on December 29th, 2011; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, duly represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on December 29th, 2011 (collectively referred to as the Shareholders).

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated February 14th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of March 22nd, 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg and acting in replacement of the undersigned notary, dated November 25th, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda :

1. Registration of the share capital increase of 30 November 2011 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 1 December 2011 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 6 December 2011 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 20 December 2011 decided under the authorised share capital;
5. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 58,042,750 to an amount of EUR 57,872,125 by the cancellation of 160 class D-1 shares, 1,160 class G-4 shares, 8 class F-4 shares, 29 class I-5 shares and 8 class A shares;
6. Decision to cancel the class of shares D-1 and the class of shares A; and
7. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 30 November 2011, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,764,500 (fifty-seven million seven hundred sixty-four thousand five

hundred euro), represented by 462,116 (four hundred sixty-two thousand one hundred sixteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes, to an amount of EUR 57,777,000 (fifty-seven million seven hundred seventy-seven thousand euro), represented by 462,216 (four hundred sixty-two thousand two hundred sixteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes; and

b. to issue 100 (hundred) new class G-4 shares (the New G-4 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New G-4 Shares by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New G-4 Shares has been made for value on 30 November 2011 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company’s share capital is thus fixed at EUR 57,777,000 (fifty-seven million seven hundred seventy-seven thousand euro) as of 30 November 2011.

Second resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 1 December 2011, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 74,875 (seventy-four thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,777,000 (fifty-seven million seven hundred seventy-seven thousand euro), represented by 462,216 (four hundred sixty-two thousand two hundred sixteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes, to an amount of EUR 57,851,875 (fifty-seven million eight hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 462,815 (four hundred sixty-two thousand eight hundred fifteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes;

b. to pay a share premium of an amount of EUR 20.60 (twenty euro and sixty cent); and

c. to issue 599 (five hundred ninety-nine) new class A-7 shares (the New A-7 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New A-7 Shares and the payment of the share premium by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New A-7 Shares and of the share premium has been made for value on 1 December 2011 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company’s share capital is thus fixed at EUR 57,851,875 (fifty-seven million eight hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-five euro) as of 1 December 2011.

Third resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 6 December 2011, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 185,875 (one hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,851,875 (fifty-seven million eight hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 462,815 (four hundred sixty-two thousand eight hundred fifteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes, to an amount of EUR 58,037,750 (fifty-eight million thirty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 464,302 (four hundred sixty-four thousand three hundred two) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes;

b. to pay a share premium of EUR 186.04 (one hundred eighty-six euro and four cents); and

c. to issue shares as follows (collectively the New Shares):

- 100 (hundred) new class F-4 shares;

- 100 (hundred) new class JJ-3 shares;

- 99 (ninety-nine) new class D-5 shares;
- 69 (sixty-nine) new class E-5 shares;
- 100 (hundred) new class X-2 shares;
- 700 (seven hundred) new class A-4 shares;
- 100 (hundred) new class E-4 shares; and
- 219 (two hundred nineteen) new class D-4 shares;

each of the New Shares having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New Shares and the payment of the share premium by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New Shares and of the share premium has been made for value on 6 December 2011 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company’s share capital is thus fixed at EUR 58,037,750 (fifty-eight million thirty-seven thousand seven hundred fifty euro) as of 6 December 2011.

Fourth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 20 December 2011, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000 (five thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 58,037,750 (fifty-eight million thirty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 464,302 (four hundred sixty-four thousand three hundred two) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes, to an amount of EUR 58,042,750 (fifty-eight million forty-two thousand seven hundred fifty euro) represented by 464,342 (four hundred sixty-four thousand three hundred forty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes; and

b. to issue shares 40 (forty) new class B-4 shares in relation to the Investment (the New B-4 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New B-4 Shares by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New B-4 Shares has been made for value on 20 December 2011 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company’s share capital is thus fixed at EUR 58,042,750 (fifty-eight million forty-two thousand seven hundred fifty euro) as of 20 December 2011.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 58,042,750 (fifty-eight million forty-two thousand seven hundred fifty euro), represented by 464,342 (four hundred sixty-four thousand three hundred forty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes, by an amount of EUR 170,625 (one hundred seventy thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 57,872,125 (fifty-seven million eight hundred seventy-two thousand one hundred twenty-five euro), represented by 462,977 (four hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 84 (eighty-four) classes, by way of:

a. cancellation of the remaining 160 (one hundred sixty) class D-1 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., reduction of the Company’s share premium account by an amount of EUR 372.68 (three hundred seventy-two euro and sixty-eight cent) and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 20,372.68 (twenty thousand three hundred seventy-two euro and sixty-eight cent);

b. cancellation of 1,160 (one thousand one hundred sixty) class G-4 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd. and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 145,000 (one hundred forty-five thousand euro);

c. cancellation of 8 (eight) class F-4 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd. and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 1,000 (one thousand euro);

d. cancellation of 29 (twenty-nine) class I-5 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd. and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 3,625 (three thousand six hundred twenty-five euro);

e. cancellation of the remaining 8 (eight) class A shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., reduction of the Company's share premium account by an amount of EUR 49 (forty-nine euro) and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 1,049 (one thousand forty-nine euro).

Sixth resolution

The Shareholders resolve to cancel the class of shares D-1 and the class of shares A.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 57,872,125 (fifty-seven million eight hundred seventy-two thousand one hundred twenty-five euro), represented by 462,977 (four hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 5,055 class C-1 shares;
3. 1,515 class E-1 shares;
4. 549 class F-1 shares;
5. 461 class H-1 shares;
6. 690 class I-1 shares;
7. 545 class J-1 shares;
8. 8 class K-1 shares;
9. 9,985 class A-2 shares;
10. 1,271 class B-2 shares;
11. 7,987 class C-2 shares;
12. 5,109 class E-2 shares;
13. 53,423 class H-2 shares;
14. 3,417 class J-2 shares;
15. 2,195 class K-2 shares;
16. 692 class L-2 shares;
17. 15,820 class M-2 shares;
18. 2,530 class P-2 shares;
19. 1,633 class Q-2 shares;
20. 1,101 class R-2 shares;
21. 437 class S-2 shares;
22. 568 class T-2 shares;
23. 11,123 class U-2 shares;
24. 12,986 class V-2 shares;
25. 3,584 class W-2 shares;
26. 5,542 class X-2 shares;
27. 1,431 class Y-2 shares;
28. 598 class Z-2 shares;
29. 509 class AA-2 shares;
30. 1 class BB-2 share;
31. 358 class CC-2 shares;
32. 12 class DD-2 shares;
33. 12 class FF-2 shares;
34. 189 class GG-2 shares;

35. 1,707 class HH-2 shares;
36. 1,050 class A-3 shares;
37. 7,946 class D-3 shares;
38. 4,606 class H-3 shares;
39. 11,664 class I-3 shares;
40. 738 class K-3 shares;
41. 468 class L-3 shares;
42. 9,717 class M-3 shares;
43. 216 class N-3 shares;
44. 2,731 class O-3 shares;
45. 47,852 class Q-3 shares;
46. 3,552 class T-3 shares;
47. 13,566 class U-3 shares;
48. 3,650 class V-3 shares;
49. 502 class W-3 shares;
50. 5,513 class X-3 shares;
51. 440 class Y-3 shares;
52. 416 class AA-3 shares;
53. 38 class BB-3 shares;
54. 9,398 class CC-3 shares;
55. 221 class DD-3 shares;
56. 50 class EE-3 shares;
57. 13 class FF-3 shares;
58. 17,532 class GG-3 shares;
59. 23,559 class HH-3 shares;
60. 378 class II-3 shares;
61. 11,912 class JJ-3 shares;
62. 161 class KK-3 share;
63. 124 class LL-3 shares;
64. 28,814 class A-4 shares;
65. 18,535 class B-4 shares;
66. 9,655 class C-4 shares;
67. 21,925 class D-4 shares;
68. 1,417 class E-4 shares;
69. 4,296 class F-4 shares;
70. 6,338 class G-4 shares;
71. 4,377 class A-5 shares;
72. 1,767 class B-5 shares;
73. 2,457 class C-5 shares;
74. 3,091 class D-5 shares;
75. 71 class E-5 shares;
76. 2 class F-5 shares;
77. 100 class G-5 shares;
78. 10,385 class H-5 shares;
79. 256 class I-5 shares;
80. 16,308 class A-6 shares
81. 39 class B-6 shares; and
82. 1,478 class A-7 shares"

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, dûment représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 décembre 2011; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, dûment représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 décembre 2011 (ci-dessous collectivement les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg et agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 25 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 30 novembre 2011 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 1^{er} décembre 2011 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 6 décembre 2011 décidée sous le capital autorisé;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 20 décembre 2011 décidée sous le capital autorisé;
5. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 58.042.750 pour le faire passer à un montant de EUR 57.872.125 par le biais de l'annulation de 160 parts sociales de classe D-1, 1.160 parts sociales de classe G-4, 8 parts sociales de classe F-4, 29 parts sociales de classe I-5 et 8 parts sociales de classe A;
6. Décision d'annuler la classe d'actions D-1 et la classe d'actions A; et
7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 30 novembre 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.764.500 (cinquante-sept millions sept cent soixante-quatre mille cinq cents euros), représenté par 462.116 (quatre cent soixante-deux mille cent seize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, à un montant de EUR 57.777.000 (cinquante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille euros), représenté par 462.216 (quatre cent soixante-deux mille deux cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes; et
- b. d'émettre 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe G-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe G-4), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe G-4.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe G-4 a été effectué le 30 novembre 2011 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 57.777.000 (cinquante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille euros) au 30 novembre 2011.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 1^{er} décembre 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 74.875 (soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.777.000 (cinquante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille euros), représenté par 462.216 (quatre cent soixante-deux mille deux cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, à un montant de EUR 57.851.875 (cinquante-sept millions huit cent cinquante et un mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 462.815 (quatre cent soixante-deux mille huit cent quinze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes; et

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 20,60 (vingt euros et soixante cents); et

c. d'émettre 599 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe A-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-7),

ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-7 et le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-7 et de la prime d'émission a été effectué le 1^{er} décembre 2011 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 57.851.875 (cinquante-sept millions huit cent cinquante et un mille huit cent soixante-quinze euros) au 1^{er} décembre 2011.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 6 décembre 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 185.875 (cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.851.875 (cinquante-sept millions huit cent cinquante et un mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 462.815 (quatre cent soixante-deux mille huit cent quinze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, à un montant de EUR 58.037.750 (cinquante-huit millions trente-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 464.302 (quatre cent soixante-quatre mille trois cent deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes;

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 186,04 (cent quatre-vingt-six euros et quatre cents); et

c. d'émettre les parts sociales suivantes (collectivement les Nouvelles Parts Sociales):

- 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe F-4;
- 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe JJ-3;
- 99 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe D-5;
- 69 (soixante-neuf) nouvelles parts sociales de classe E-5;
- 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe X-2;

- 700 (sept cent) nouvelles parts sociales de classe A-4;
 - 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe E-4; et
 - 219 (deux cent dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe D-4;
- chacune des Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission a été effectué le 6 décembre 2011 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 58.037.750 (cinquante-huit millions trente-sept mille sept cent cinquante euros) au 6 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 20 décembre 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 5.000 (cinq mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 58.037.750 (cinquante-huit millions trente-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 464.302 (quatre cent soixante-quatre mille trois cent deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, à un montant de EUR 58.042.750 (cinquante-huit millions quarante-deux mille sept cent cinquante euros), représenté par 464.342 (quatre cent soixante quatre mille trois cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes;

b. d'émettre 40 (quarante) nouvelles parts sociales de classe B-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-4), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4 a été effectué le 20 décembre 2011 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 58.042.750 (cinquante-huit millions quarante-deux mille sept cent cinquante euros) au 20 décembre 2011.

Cinquième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 170.625 (cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 58.042.750 (cinquante-huit millions quarante-deux mille sept cent cinquante euros), représenté par 464.342 (quatre cent soixante quatre mille trois cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, à un montant de EUR 57.872.125 (cinquante-sept millions huit cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 462.977 (quatre cent soixante-deux mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, par:

a. l'annulation des 160 (cent soixante) parts sociales ordinaires restantes de classe D-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., la réduction du compte de prime d'émission de la Société par un montant de EUR 372,68 (trois cent soixante-douze euros et soixante-huit cents) et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 20.372,68 (vingt mille trois cent soixante-douze euros et soixante-huit cents);

b. l'annulation de 1.160 (mille cent soixante) parts sociales ordinaires de classe G-4, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 145.000 (cent quarante-cinq mille euros);

c. l'annulation de 8 (huit) parts sociales ordinaires de classe F-4, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 1.000 (mille euros);

d. l'annulation de 29 (vingt-neuf) parts sociales ordinaires de classe I-5, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 3.625 (trois mille six cent vingt-cinq euros);

e. l'annulation des 8 (huit) parts sociales ordinaires restantes de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., la réduction du compte de prime d'émission de la Société par un montant de EUR 49 (quarante-neuf euros) et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de 1.049 (mille quarante-neuf euros).

Sixième résolution

Les Associés décident d'annuler la classe d'actions D-1 et la classe d'actions A.

Septième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 57.872.125 (cinquante-sept millions huit cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 462.977 (quatre cent soixante-deux mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 5.055 parts sociales de classe C-1;
3. 1.515 parts sociales de classe E-1;
4. 549 parts sociales de classe F-1;
5. 461 parts sociales de classe H-1;
6. 690 parts sociales de classe I-1;
7. 545 parts sociales de classe J-1;
8. 8 parts sociales de classe K-1;
9. 9.985 parts sociales de classe A-2;
10. 1.271 parts sociales de classe B-2;
11. 7.987 parts sociales de classe C-2;
12. 5.109 parts sociales de classe E-2;
13. 53.423 parts sociales de classe H-2;
14. 3.417 parts sociales de classe J-2;
15. 2.195 parts sociales de classe K-2;
16. 692 parts sociales de classe L-2;
17. 15.820 parts sociales de classe M-2;
18. 2.530 parts sociales de classe P-2;
19. 1.633 parts sociales de classe Q-2;
20. 1.101 parts sociales de classe R-2;
21. 437 parts sociales de classe S-2;
22. 568 parts sociales de classe T-2;
23. 11.123 parts sociales de classe U-2;
24. 12.986 parts sociales de classe V-2;
25. 3.584 parts sociales de classe W-2;
26. 5.542 parts sociales de classe X-2;
27. 1.431 parts sociales de classe Y-2;
28. 598 parts sociales de classe Z-2;
29. 509 parts sociales de classe AA-2;
30. 1 part sociale de classe BB-2;
31. 358 parts sociales de classe CC-2;
32. 12 parts sociales de classe DD-2;
33. 12 parts sociales de classe FF-2;
34. 189 parts sociales de classe GG-2;
35. 1.707 parts sociales de classe HH-2;
36. 1.050 parts sociales de classe A-3;
37. 7.946 parts sociales de classe D-3;
38. 4.606 parts sociales de classe H-3;

39. 11.664 parts sociales de classe I-3;
40. 738 parts sociales de classe K-3;
41. 468 parts sociales de classe L-3;
42. 9.717 parts sociales de classe M-3;
43. 216 parts sociales de classe N-3;
44. 2.731 parts sociales de classe O-3;
45. 47.852 parts sociales de classe Q-3;
46. 3.552 parts sociales de classe T-3;
47. 13.566 parts sociales de classe U-3;
48. 3.650 parts sociales de classe V-3;
49. 502 parts sociales de classe W-3;
50. 5.513 parts sociales de classe X-3;
51. 440 parts sociales de classe Y-3;
52. 416 parts sociales de classe AA-3;
53. 38 parts sociales de classe BB-3;
54. 9.398 parts sociales de classe CC-3;
55. 221 parts sociales de classe DD-3;
56. 50 parts sociales de classe EE-3;
57. 13 parts sociales de classe FF-3;
58. 17.532 parts sociales de classe GG-3;
59. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
60. 378 parts sociales de classe II-3;
61. 11.912 parts sociales de classe JJ-3;
62. 161 parts sociales de classe KK-3;
63. 124 parts sociales de classe LL-3;
64. 28.814 parts sociales de classe A-4;
65. 18.535 parts sociales de classe B-4;
66. 9.655 parts sociales de classe C-4;
67. 21.925 parts sociales de classe D-4;
68. 1.417 parts sociales de classe E-4;
69. 4.296 parts sociales de classe F-4;
70. 6.338 parts sociales de classe G-4;
71. 4.377 parts sociales de classe A-5;
72. 1.767 parts sociales de classe B-5;
73. 2.457 parts sociales de classe C-5;
74. 3.091 parts sociales de classe D-5;
75. 71 parts sociales de classe E-5;
76. 2 parts sociales de classe F-5;
77. 100 parts sociales de classe G-5;
78. 10.385 parts sociales de classe H-5;
79. 256 parts sociales de classe I-5;
80. 16.308 parts sociales de classe A-6;
81. 39 parts sociales de classe B-6; et
82. 1.478 parts sociales de classe A-7."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/700. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007165/546.

(120007487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 166.098.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Duke Street General Partner Limited, a limited company, having its registered office at Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 03565673,

hereby represented by Maître Jean-Marc Delcour, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("*société à responsabilité limitée*") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (i) the acquisition and the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, and (ii) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (i) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (ii) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs, and (iii) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by one million and two hundred thousand (1,200,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with nominal value of one penny (GBX 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first day of the month of June at 11 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do

not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the shareholder's meeting

The general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for [an undetermined] period:

- Marek Domagala, company director, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Christophe Cahuzac, company director, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgium), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Godfrey Abel, company director, born on 2 July 1960, in Brixworth (England), residing professionally at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Martin Bowen, born on 1 November 1955, in Zurich ZH (Switzerland), residing at 1, CH. du Risoux, 1110 Morges, Switzerland;

2. The registered office of the Company shall be established at 2, rue des Dahlias, L1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Duke Street General Partner Limited, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro 03565673;

ici représentée par Maître Jean Marc Delcour, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est (i) l'acquisition et la détention de participations, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (ii) l'investissement, l'acquisition et la disposition et la détention par tous moyens (y compris mais non limité à l'acquisition, aux sous participations, aux dérivés de crédit, de garanties ou autres) de prêts, obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres titres ou droits, y compris, sans limitation, tout type d'actions, billets, obligations, titres convertibles et des swaps et autres produits dérivés, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas négociables ou non, et les obligations (y compris mais sans s'y limiter, obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, comme, entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou sûretés, de toute forme que ce soit, à l'égard de ses propres obligations ou de celles de toute autre société du groupe et des dettes.

La Société peut également (i) emprunter sous toute manière ou forme en émettant des obligations, billets à ordre, titres et certificats aux fins énumérés dans les paragraphes précédents, (ii) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en rapport avec et pour les fins mentionnées dans les paragraphes précédents et (iii) conclure des accords, y compris mais non limités, des contrats de garantie, contrats de crédit, accords de marketing, des contrats de vente, les contrats de services, les prêts bancaires et les accords de gestion de liquidités et des contrats créant des sûretés en rapport avec les objets figurant dans les paragraphes précédents.

Les objets de la Société tels que spécifiés dans les paragraphes précédents doivent être interprétés dans le sens le plus large de manière à inclure toute activité, opération, transaction ou but qui lui est directement ou indirectement liés, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée par le secteur financier du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille British Pounds (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales (ci-après les "Parts sociales") d'une valeur nominale de un penny (GBX 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts sociales

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts sociales

Toutes les Parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils détiendront ce titre jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants, le président et s'il y en a un, le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Lors de réunions du conseil de gérance, tout gérant peut établir une procuration et être représenté par un autre gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} jour du mois de juin à 11h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qui lui sont ou leur sont distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social.

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille British Pounds (GBP 12.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais estimatifs

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'assemblée générale des associés

1. L'assemblée générale des associés décide de fixer à quatre (4) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- M. Marek Domagala, directeur de société, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Christophe Cahuzac, directeur de société, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Godfrey Abel, directeur de société, né le 2 juillet 1960, à Brixworth (Angleterre), résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Martin Bowen, directeur de société, né le 1 Novembre 1955, à Zurich ZH (Suisse), résidant au 1, CH. du Risoux, 1110 Morges, Suisse;

2. Le siège social de la Société est établi à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Delcour, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007779/511.

(120007965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.721.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012

1. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2014.

3. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012009441/16.

(120011127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

CROWN Premium Private Equity III SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.558.

- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Dr. Konrad BÄCHINGER, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert:
Giufsteinweg 3, CH-9475 Sevelen, Schweiz

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18 Januar 2012.

CROWN Premium Private Equity III SICAV

Unterschrift

Référence de publication: 2012009500/13.

(120010947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Estates Property 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.803.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012

1. La démission de Monsieur Benoît de FROIDMONT avec effet au 13 janvier 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
 - Madame Séverine DESNOS, (employée privé), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2012.

3. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

4. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2013.

5. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012010193/22.

(120011268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Bourgey Montreuil Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.539.

Vous voudrez bien accepter ma démission de mon poste d'administrateur de votre société au plus tard le 30 Janvier 2012.

Méry, le 10 Janvier 2012.

Patrick DESCHARRIERES.

Référence de publication: 2012009444/10.

(120010640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

BOURGEY MONTREUIL SIDERURGIE Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000».
R.C.S. Luxembourg B 72.801.

Vous voudrez bien accepter ma démission de mon poste d'administrateur de votre société au plus tard le 30 Janvier 2012.

Méry, le 10 Janvier 2012.

Patrick DESCHARRIERES.

Référence de publication: 2012009445/10.

(120010641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Oceandrill 251 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 166.076.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCEANDRILL LTD., having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, having his professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter, the “Articles”).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or undertakings or the obligations or undertakings of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Furthermore, the object of the Company is buying and selling, leasing, chartering in and chartering out, management and operation of seagoing vessels as well as all financial and commercial operations which are directly or indirectly related to the Company's object.

The Company may become an owner, rent, exploit and/or supply equipments used in the drilling services, in the drilling in oil and gas operations; acquire, hold, manage or use such equipments and seagoing vessels; get, assist or participate in the financing, marketing or any other transaction related to the drilling services or the seagoing vessels.

The Company also has the power to sue and be sued.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations, which are directly or indirectly related to the pre-described sectors and aim to facilitate the fulfilment of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall be called OCEANDRILL 251 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality, respectively by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary

measures will be taken and notified to any interested parties by the Sole Manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 6. The share capital is set at seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-) represented by seventy thousand (70,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder (hereinafter the “Sole Shareholder”) or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company’s assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a Sole Shareholder, the Company’s shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”) composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed and may be dismissed (ad nutum) at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, the joint signature of at least one category A manager and one category B manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by special proxy in a manner described below by the Sole manager or as the case may be the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior convening notice if all the managers are present or represented. A special convening notice will not be required for a Board of Managers meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

A manager of one category (A or B) may be represented at the Board of Managers by another manager of the same category, and a manager may represent several managers of the same category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies with the presence or the representation of at least one category A manager and one category B manager, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority with at least the consent of one category A manager and one category B manager. For the avoidance of doubt, all managers have equal voting powers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company. In particular, the manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 16. The Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 179 (2) of the Law, in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Law in writing (to the extent permitted by Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by Law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Sole Shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Subscription/Payment

The articles of association having thus been established, the seventy thousand (70,000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind consisting of receivables that have been evaluated according to a certificate for an amount of USD 70,000.- as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- OCEANDRILL LTD., prenamed	70,000	70,000.-USD
Total:	70,000	70,000.-USD

The amount of seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-) has been fully paid up in kind and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as category A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Tariq OSMAN, born on May 11, 1978 in Khartoum, Sudan, with professional address at 150 East 58th Street, New York, NY 10155;

- Mr. Lewis A. RAIBLEY, III, born on August 30, 1961 in Pennsylvania, U.S.A. with professional address at 150 East 58th Street, New York, NY 10155;

2. The following persons are appointed as category B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Olivier JARNY, born on December 22, 1975 in Nantes, France, with professional address at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Cedric RATHS, born on April 9, 1974 in Bastogne, Belgium, with professional address at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Towards third parties, every manager can validly represent and act for the Company solely for all actions of a value of maximum EUR 5,000.

3. The address of the Company is fixed at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCEANDRILL LTD., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut prêter assistance de toute manière (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris verticalement ou horizontalement) ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

La Société peut prêter des fonds, en ce inclus, sans restriction, des fonds résultants d'emprunts effectués par la Société ou d'émissions de n'importe quels capitaux propres ou de n'importe quels titres de dettes, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou engagements ou les obligations ou engagements de toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt, ou qui fait partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, et généralement pour son propre bénéfice ou celui de telles entités.

La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

En outre, l'objet de la Société est l'achat et la vente, la location, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut posséder, louer, exploiter et/ou fournir des équipements utilisés dans les services de forage, dans les opérations de forage pétrolier ou de gaz; acquérir, détenir, gérer ou utiliser de tels équipements et navires de mer; obtenir un financement, assister ou participer au financement, à la commercialisation ou à toute autre transaction en relation avec les services de forage ou les navires de mer.

La Société a aussi la capacité de poursuivre et d'être poursuivie en justice.

La Société peut exécuter toutes les opérations commerciales, techniques et financières, qui sont directement ou indirectement liées aux secteurs pré-décrits et contribuent à faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination OCEANDRILL 251 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Gérant unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) estimerait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires sont arrivés ou sont imminents et seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou avec les facilités de communication entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, reste une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à soixante-dix mille Dollars américains (USD 70.000,-) représenté par soixante-dix mille (70.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'associé unique (ci-après, l'«Associé Unique») ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un gérant (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance») composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peut(vent) être révoqué(s) (ad nutum) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social qui détermine ses (leurs) pouvoirs et le terme de son (leur) mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants peuvent être réélus.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'Associé Unique par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par une procuration spéciale de la manière décrite ci-dessous par le Gérant Unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire qui ne doit pas obligatoirement être un gérant ou un associé de la Société.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance devant se tenir à la date et au lieu déterminés dans une résolution préalable adoptée par le Conseil de Gérance.

Un gérant d'une catégorie (A ou B) peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant de la même catégorie, et un gérant peut représenter plusieurs gérants de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations avec la présence ou représentation d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple dont au moins le consentement d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Afin d'éliminer tout doute possible, tous les managers ont les mêmes pouvoirs de vote.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En particulier, le ou les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables de l'endettement de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et des limitations indiquées ci-dessous, chaque personne qui est, ou a été, gérant de la Société sera indemnisée par la Société de la manière la plus étendue permise par la loi en raison de sa responsabilité et de toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle en rapport avec n'importe quelle réclamation, action juridique, procès ou procédure dans lequel elle est impliquée comme partie ou autrement en vertu de sa position actuelle ou antérieure de tel gérant et contre des sommes payées ou encourues par elle dans son règlement. Les mots "réclamation", "action juridique", "procès" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les réclamations, actions juridiques, procès ou procédures (civils, pénaux ou autres, y inclus les appels à ces réclamations, actions juridiques, procès ou procédures) réels ou éventuels et les mots "responsabilité" et "dépenses" incluront sans restriction les honoraires d'avocats, frais, jugements, sommes payées dans le cadre du règlement et tout autre engagement.

Aucune indemnisation ne sera accordée au gérant:

(i) En raison de n'importe quelle responsabilité envers la Société ou ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir volontaire, mauvaise foi, extrême négligence ou insouciance imprudente des devoirs résultant de la conduite de son mandat;

(ii) Concernant n'importe quelle matière quant à laquelle il aura finalement été jugé coupable d'avoir agi de mauvaise foi et dans un intérêt autre que celui de la Société; ou

(iii) En cas d'une décision de justice, à moins que ladite décision n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation stipulé dans les présents Statuts ne sera pas exclusif, n'affectera pas les autres droits auxquels n'importe quel gérant peut prétendre, continuera à viser une personne qui a cessé d'être un tel gérant ou agent et s'appliquera aux héritiers, aux exécuteurs et aux administrateurs d'une telle personne. Le présent contenu n'affectera pas les droits à indemnisation auxquels le personnel de la Société, y compris les gérants ou agents, peut avoir droit par contrat ou conformément à la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation de la défense de n'importe quel réclamation, action juridique, procès ou procédure ayant le caractère décrit dans cet article seront avancées par la Société avant toute conclusion, sur réception d'un engagement de ou au nom de l'agent ou du gérant de rembourser une telle somme s'il est en fin de compte déterminé qu'il n'a pas de droit à indemnisation selon cet article.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés conformément à l'article 179 (2) de la Loi, dans ce cas, les articles 200-1 et 2002, entre autres, de la Loi sont applicables.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient, et peut agir valablement à toute réunion des associés par une procuration spéciale. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues.

Les décisions sont prises par écrit par les associés dans les formes et selon les règles de majorité prescrites par la loi (dans la mesure permise par la loi) ou lors de réunions. N'importe quelle assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou n'importe quelle résolution écrite valable (selon le cas) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les réunions seront convoquées par une convocation faite par envoi recommandé aux associés à leur adresse apparaissant dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion. Si tout le capital social de la Société est représenté à une réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera envoyé aux associés à l'adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date proposée effective des résolutions.

Les résolutions prendront effet dès l'approbation par la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou soumises à la satisfaction des exigences majoritaires, à la date fixée selon celles-ci). Des résolutions écrites unanimes pourront être passées à tout moment sans préavis.

Sauf si la Loi le prévoit autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront adoptées valablement si elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou à la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment de la portion de capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital émis et (iii) les décisions de changement de la nationalité de la Société doivent être prises par les actionnaires représentant cent pour cent (100 %) du capital émis.

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, les associés font référence à la législation appropriée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription/Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-dix mille (70.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par un apport en nature consistant en des créances qui ont été évaluées conformément à un certificat pour un montant de 70.000,- USD comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
- OCEANDRILL LTD., préqualifiée	70.000	70.000,-USD
Total:	70.000	70.000,-USD

Le montant de soixante-dix mille Dollars américains (USD 70.000,-) a été intégralement libéré en nature et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'Associé Unique

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Tariq OSMAN, né le 11 mai 1978 à Khartoum, Sudan, résidant professionnellement au 150 East 58th Street, New York, NY 10155;

- Mr Lewis A. RAIBLEY, III, né le 30 août 1961 à Pennsylvania, U.S.A. résidant professionnellement au 150 East 58th Street, New York, NY 10155;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Olivier JARNY, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, résidant professionnellement au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Cedric RATHS, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Envers les tiers, chaque gérant agissant seul représente valablement la société pour toute action ayant une valeur inférieure à EUR 5.000.

2. L'adresse du siège social est fixée au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011 Relation: LAC/2011/58336 Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le douze janvier deux mille douze.

Référence de publication: 2012007235/482.

(120007505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

C. i. 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 82.025.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2011, LAC / 2011 / 57508

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.

- les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009449/16.

(120010857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Compagnie Financière d'Arcachon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.381.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 janvier 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- Le transfert du siège social de la société à l'adresse:

29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 2 janvier 2012.
POUR EXTRAIT CONFORME
Signature

Référence de publication: 2012009495/14.

(120010910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

C.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9409 Vianden, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 92.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009450/10.

(120011015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

C.G.C Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 95.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009451/10.

(120011079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Camping SIMMERSCHMELZ II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Septfontaines,

R.C.S. Luxembourg B 52.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009454/10.

(120011075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012009457/12.

(120010591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

CaraTime S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 139.577.

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme, domiciliataire, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13 583, dénonce le siège social de la société Caratime S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 139 577, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 15 janvier 2012.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Maitland Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012009459/12.

(120010738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Clorox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.807.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.902.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009465/10.

(120010627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Clovis Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.910.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVIES Dylan / BRADFER Cédric

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012009466/11.

(120011148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Crown Premium Private Equity Technology Ventures, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.204.

- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Dr. Roberto PAGANONI, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert:

Schützenstrasse 6, CH-8808 Pfäffikon, Schweiz

- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Maximilian F. BRÖNNER, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert:

Segrave House 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irland

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Januar 2012.

Crown Premium Private Equity Technology Ventures

Unterschrift

Référence de publication: 2012009474/15.

(120010960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

Il résulte d'un contrat de transfert "Assignment Agreement" que les 125 parts sociales détenues par ECP Africa Fund II PCC, ayant son siège social à IFS Court, Twenty Eight, Cybercity, Ebene, Ile Maurice, ont été transférées à ECP Africa FII Investments LLC, ayant son siège social à IFS Court, Twenty Eight, Cybercity, Ebene, Ile Maurice, en date du 23 septembre 2010.

Donnant suite à ce contrat de transfert "Assignment Agreement" susmentionné, l'associé unique de la Société est:

ECP Africa FII Investments LLC, ayant son siège social à IFS Court, Twenty Eight, Cybercity, Ebene, Ile Maurice

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

ECP AFRICA FII S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012009529/18.

(120011141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Bake Holdco 4 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.403.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 5 janvier 2012

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter, en date du 5 janvier 2012 et avec effet immédiat, la démission de Mr Mark Richard Veldon et de Mr Stephen Welch en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société.

Les actionnaires de la Société ont également décidé de nommer les personnes suivantes, en date du 5 janvier 2012 et avec effet immédiat, en tant que gérants de catégorie B de la Société, pour une durée de 6 ans, en remplacement de Mr Mark Richard Veldon et Mr Stephen Welch, démissionnaires:

- Mr Justin Bickle, né le 11 Janvier 1971 à Plymouth (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement au 27, Knightsbridge, London SW1X 7LY (Royaume-Uni);
- M Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) et demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg).
- Mr Jabir Chakib, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Mr Szymon Dec, né le 3 juillet 1978 à Lodz (Pologne), résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bake HoldCo 4 S.A.

Référence de publication: 2012010067/23.

(120011319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Flying Miners a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3730 Rumelange, 94, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.968.

STATUTS

Entre les soussignés:

Dan CROVISIER, étudiant, 12, rue dr. Flesch L-3725 RUMELANGE, Luxembourgeoise,
 Kim SPIRINELLI, employé, 67, cité Hierzesprong L-3728 RUMELANGE, Luxembourgeoise,
 Jim CROVISIER, étudiant, 12, rue dr. Flesch L-3725 RUMELANGE, Luxembourgeoise,
 Patrick DE OLIVEIRA COSTA, employé, 2, rue Haute L-3727 RUMELANGE, Brésilienne
 Roman LÉVY, étudiant, 79, rue Principale, L-3770 TETANGE, Française

Ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 ainsi que celles qui l'ont modifiées.

Chapitre 1^{er} - Généralités

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination "Flying Miners a.s.b.l."

L'Association a son siège à Rumelange, 94, Grand-Rue L-3730

Le siège pourra être transféré à tout autre endroit du pays par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. L'Association a pour objet:

- D'organiser des événements sportifs et/ou culturels.
- De développer et d'intensifier les rapports culturels à l'exclusion de toute question d'ordre politique et religieux.
- La maintenance de t-shirts, sweatshirts, casquettes et accessoires sans but commercial.
- Réaliser des activités en relation avec les sports pratiqués au Bmxpark (Bmx Skateboard, Rollers, etc.), ainsi que l'amélioration des infrastructures et des conditions de pratique de ces sports.
- Développer la pratique sportive du BMX et des sports alternatifs.
- Encourager les pratiquants désirant participer à des évènements national et international.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Le premier exercice prend cours à la date de la constitution de l'Association.

L'assemblée générale ordinaire aura lieu au courant du premier mois de l'exercice suivant.

Art. 4. L'Association comprend des membres actifs et des membres d'honneur.

Pour devenir membre actif, il faut adresser une demande écrite au conseil d'administration et il faut être agréé par ce conseil.

Peut être reçu comme membre d'honneur toute personne, qui sans prendre une part active aux activités de l'Association, lui prêtera son aide financière annuelle selon une cotisation fixée par l'article 12 des présents statuts et modifiable annuellement sur décision de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut conférer le titre de membre honoraire encore à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons dans l'association.

Le nombre des membres actifs à admettre par le conseil d'administration sera illimité mais ne pourra pas être inférieur à trois.

Les noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des membres actifs sont mentionnés sur une liste annexée aux statuts et faisant partie intégrante des statuts.

La liste des membres est établie chaque année pour le 30 juin au plus tard.

Art. 5. Les premiers membres actifs de l'Association sont les comparants au présent acte.

Art. 6. La qualité de membre de l'Association se perd:

- a) par la démission écrite signalée au conseil d'administration;
- b) par le refus de verser la cotisation annuelle endéans les 3 mois à partir de l'échéance des cotisations;
- c) par décès;
- d) par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix pour manquement grave à l'honneur et aux intérêts de l'association et après que l'intéressé aura été convoqué par lettre recommandée pour être entendu et donner des explications.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur l'avoir social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Art. 7. Le conseil d'administration fixe le taux et les modalités de paiement de la cotisation annuelle due par les membres actifs et par les membres d'honneur.

La cotisation annuelle ne pourra pas dépasser la somme de 50 € par an.

Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle d'un maximum de cinquante euros à l'échéance fixée.

Le montant est proposé par le conseil d'administration est approuvé par l'assemblée générale.

Le règlement des comptes se fera par virement bancaire ou en espèces après la réception de la carte de membre.

Chapitre II - Le Conseil d'Administration

Art. 8. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres actifs au moins et dix membres actifs au plus, élus par l'assemblée générale pour durée d'une année.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale à tout moment.

Le conseil nomme parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du conseil ainsi élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Art. 9. Le conseil désignera parmi ses membres pour la durée d'une année un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le président représente l'Association et en dirige les travaux. Il préside les débats du conseil d'administration.

En cas d'empêchement le président est remplacé par le vice-président, ou à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 10. Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association, à l'exception de ceux réservés expressément par les statuts ou par la loi à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration représente l'Association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations sportives et tous autres tiers.

Le conseil d'administration représente l'Association également dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a qualité pour ester en justice comme défendeur et demandeur. Il pourra formuler toutes voies de recours ordinaires ou extraordinaires et transiger quand bon lui semble.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers pour une période déterminée. Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du secrétaire, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Le conseil d'administration délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou dûment représentés par procuration écrite. Chaque membre dispose d'une voix.

En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

L'Association est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement du président, par la signature conjointe du vice-président et d'un membre du conseil d'administration.

Chapitre III - L'Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'Association.

Les articles 4 à 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif règlent les attributions de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration fixe le lieu des réunions de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunira chaque année au moins une fois, aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

L'assemblée générale se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

L'assemblée générale pourra compléter son ordre du jour par simple décision à la majorité des votants.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au 20^{ème} de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration chaque fois qu'il le juge utile ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Les convocations doivent être adressées aux membres par voie écrite, par lettre individuelle d'invitation.

Les convocations doivent préciser les jour, heure et lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Art. 14. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales.

Tout membre actif peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre actif, moyennant une procuration écrite.

Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, la voix du président de l'association est prépondérante.

Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire détient les pouvoirs les plus étendus pour agir dans la limite de l'objet social de l'Association et dans les limites fixées par les présents statuts.

Elle ne peut délibérer que sur les points portés à son ordre du jour, tel qu'il est reproduit dans les convocations.

Le conseil d'administration fixe chaque année au courant du mois de décembre la date de l'assemblée générale ordinaire qui doit se réunir au moins une fois par an lors du premier trimestre de l'année civile. Lors de cette réunion elle doit avoir pour ordre du jour au moins les points suivants:

- rapport du conseil d'administration;
- rapport du trésorier;
- rapport des contrôleurs aux comptes;
- éventuellement modification des statuts;
- fixation de la cotisation;
- désignation du conseil d'administration;
- désignation du président, du secrétaire et du trésorier;
- discussion et approbation des bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances de l'exercice écoulé;
- décharge et renouvellement du conseil d'administration;
- éventuellement admission et/ou exclusion et/ou radiation des membres.

Sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire, convoquée au moins quinze jours d'avance avec un ordre du jour détaillé, peut apporter aux statuts toute modification aux conditions de présence et de majorité prévues à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 17. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du conseil d'administration.

Les membres de l'Association peuvent en prendre librement connaissance au siège social et les tiers peuvent demander des extraits concernant les points qui les concernent.

Toutes modifications concernant les nominations, les démissions et révocations des administrateurs sont publiées, dans le mois, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Chapitre IV - Budget et Comptes, surveillance

Art. 18. Le trésorier tient la comptabilité de l'Association. Chaque année, il soumet au conseil d'administration le bilan et les comptes des recettes et dépenses de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice.

Art. 19. L'assemblée générale désignera trois réviseurs ne faisant pas partie du conseil d'administration chargés de vérifier la comptabilité ainsi que les comptes arrêtés par le trésorier à la clôture de l'année sociale.

Les réviseurs sont nommés pour une période de deux ans et sont rééligibles.

Ils feront rapport à l'assemblée générale.

Chapitre V - Dissolution et Liquidation

Art. 20. En cas de modifications statutaires, les propositions modifications doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21.04.1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'Association, le patrimoine social, après apurement du passif, sera versé à une ou plusieurs associations ouvrant dans un domaine similaire.

L'affectation des biens sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Elle ne peut porter préjudice aux droits des tiers.

L'action des créanciers est prescrite par cinq ans à partir de cette publication.

Art. 22. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par le conseil et soumis à la ratification de l'Assemblée Générale.

Référence de publication: 2012008663/168.

(120008501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Cima Claddings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.908.

Suite à la résolution circulaire datée du 18 janvier 2012, il a été décidé de nommer Monsieur Eckart VOGLER, Administrateur de catégorie A, Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Michel THILL démissionnaire.

Luxembourg, le 18/01/2012.

Pour: CIMA CLADDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2012009487/16.

(120011086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

CDS Limousines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 143.796.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009484/10.

(120010648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Chelsea Harbour Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009485/10.

(120011235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

L'adresse professionnelle de Pierre Cherki, gérant C a changé et se trouve désormais au 345 Park Avenue, Floor 25, 10017-1270 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009486/12.

(120010745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Eastland Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 73.811.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009526/9.

(120011152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

D.S. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.821.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.S. FINANCE S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012009502/14.

(120011346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Cobe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 140.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009490/10.

(120011206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Cocoon Hôtels SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage, Buurschter Plage.

R.C.S. Luxembourg B 94.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009492/10.

(120011076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009494/10.

(120011167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Concept Habitat Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 23, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 123.512.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009496/10.

(120010671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Eurofield S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.993.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFIELD S.A.

Société anonyme holding

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012009554/14.

(120010614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Héméra-Ingénierie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 147.149.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale N° 5

Le 23 DECEMBRE 2011, une réunion du Conseil d'Administration de la SARL HEMERA-INGENIERIE s'est tenue en présence de l'ensemble des actionnaires.

Le quorum étant atteint, l'AG a pu valablement se tenir.

Ordre du jour: transfère du siège

Les associés ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

- Les associés décident de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante et ce à partir du 1^{er} janvier 2012:

L- 9570 Wiltz, 2 rue des Tondeurs

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Hemera - Ingenierie Sarl

05 Rue des Tanneurs - L-9571 Wiltz

Grand Duché du Luxembourg

Jacques WEBER / Françoise MOREAU / Jean MOREAU

Associé / Associée / Gérant

Référence de publication: 2012010244/22.

(120011305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009497/10.

(120011316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Denmeyer, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 15.248.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2012009504/10.

(120010905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

De Mello Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.334.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009506/10.

(120011219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

De Mello Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 103.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009507/10.

(120011220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Denmeyer & Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 53.358.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2012009509/10.

(120010904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Denmeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 21.880.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2012009510/10.

(120010906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Dentorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 25, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 48.511.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.01.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012009511/12.

(120011005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Satlynx Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 126.549.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 18 janvier 2012

Les associés de la Société ont décidé de révoquer M. Ronny Svang de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 18 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Satlynx Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012010477/14.

(120012169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.